



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 06 Janvier 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Excusé : M. Claude AURIAC.

INFORMATIONS

RAPPEL - ARTICLE 5-b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – les clubs) :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

F.M.I. – FEUILLE DE MATCH INFOMATISEE :

La nouvelle version 3.9.0.0 de la F.M.I. (traitement des bugs, écrans bleus, erreur au moment des signatures d'après-match) est disponible sur les différents stores. Son utilisation est désormais obligatoire. Dans le cadre de la préparation des compétitions, les correspondants des clubs sont invités à prendre connaissance de l'article paru sur le site de la LAuRAFoot (suivre le lien : [FMI, faire vos vérifications avant la reprise](#)) et de procéder aux vérifications indispensables.

Application des dispositions de l'article 33.1 « Feuille de Match Informatisée » des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre**. Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir**.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I.

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les clubs sur « Footclubs » n'est plus possible.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club visiteur et les Officiels sont informés par le Club recevant et ne se déplacent pas. Le club recevant adresse le jour même un mail d'information de ce report au service compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les compétitions régionales. Le Club recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « footclubs ». Seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de Gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « Footclubs » : menu « organisation », onglet « centre de gestion » puis Ligue et cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2019-2020

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison publié à la page 21 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements » sur le site internet de la Ligue.

REPORT DE RENCONTRE

En raison de la qualification du club de LIMONEST F.C. pour les seizièmes de finale de la Coupe de France, tour programmé pour les 17-18 janvier 2020, la rencontre ci-après du championnat N3 prévue à cette date est reportée à une date ultérieure :

* Match n°22325.1 : LIMONEST F.C. / F.C. BOURGOIN JALLIEU

RETRAIT DE POINTS

R3 - Poule E :

*** U.S. NANTUATIENNE :**

La Commission prend acte des sanctions prononcées par la Commission Régionale de Discipline lors de sa réunion en date du 18 décembre 2019 relatives à la rencontre de championnat R3 – Poule E : U.S. ARBENT MARCHON / U.S. NANTUATIENNE du 27 octobre 2019, à savoir notamment :

* Retrait d'un (1) point ferme au classement de l'équipe Seniors de l'U.S. NANTUATIENNE qui évolue en championnat R3 E

* Révocation du sursis infligé par la Commission Régionale de Discipline lors de sa réunion du 04 septembre 2019 : retrait de six (6) points fermes en championnat au classement de l'équipe Seniors (1) en R3 E.

Soit un retrait de sept (7) points fermes au classement de l'équipe Seniors (1) de l'U.S. NANTUATIENNE qui évolue en championnat R3, poule E, s'ajoutant au précédent retrait de 2 points prononcé par la Commission Régionale de Discipline.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD (rappel)

POUR LES 11 - 12 JANVIER 2020

NATIONAL 3 :

* match n° 22301.1 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / G.F.A. RUMILLY-VALLIERES

(remis du 23 novembre 2019 puis du 21 décembre 2019)

* match n° 22304.1 : S.A. THIERS / AIN SUD FOOT

(remis du 23 novembre 2019 puis du 21 décembre 2019)

* match n° 22321.1 : F.C. 2A CANTAL AUVERGNE / U.S. SAINT FLOUR
(remis du 14 décembre 2019).

REGIONAL 1 – Poule A :

* match n°20047.1 : F.C. RIOM / ESPALY F.C.

(à rejouer du 20 octobre 2019 puis remis du 17 novembre 2019)

* match n° 20089.1: VOLVIC C.S. / Ac. Sp. MOULINS FOOT

(remis du 14 décembre 2019)

* match n° 20090.1 : YTRAC FOOT / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES

(remis du 14 décembre 2019).

REGIONAL 1 – POULE B :

* match n° 20137.1 : U.S. MONTELIMAR / GRENOBLE FOOT 38 (2)

(remis du 02 novembre 21019)

* match n° 20151.1 : OL. VALENCE / CLUSES SCIONZIER F.C.

(remis du 24 novembre 2019).

POUR LES 18-19 JANVIER 2020 :

REGIONAL 1 – Poule A :

* match n° 20065.1 : VELAY F.C. / VICHY R.C.

(remis du 24 novembre 2019)

* match n° 20081.1 : MOULINS YZEURE FOOT 2 / DOMERAT A.S.

(remis du 08 décembre 2019)

* match n° 20069.1 : YTRAC FOOT / VOLVIC C.S.

(remis du 23 novembre 2019)

* match n° 20070.1 : Ac. S. MOULINS FOOT / ESPALY F.C.

(remis du 23 novembre 2019)

* match n° 20075.1 : RIOM F.C. / CLERMONT FOOT 63 (3)

(remis du 30 novembre 2019).

REGIONAL 2 – Poule A :

* match n° 20244.1 : CEBAZAT-SPORTS / VALLEE DE L'AUTHRE

(remis du 14 décembre 2019).

REGIONAL 2 – Poule B :

* match n° 20311.1 : AMBERT F.C.-U.S. / VOLVIC (2)

(remis du 14 décembre 2019).

REGIONAL 2 – Poule C :

* match n° 20400.1 : COTE CHAUDE S.P. / MOS 3R.

(remis du 20 octobre 2019).

REGIONAL 3 – Poule A :

* match n° 20544.1 : SAINT FLOUR U.S. (2) / U.S. SAINT BEAUZIRE

(remis du 03 novembre 2019)

* match n° 20578.1 : SANSAC A.S. / LIGNEROLLES LAVAUT

(remis du 15 décembre 2019)..

REGIONAL 3 – Poule B :

* match n° 20615.1 : ARPAJON C.S. / E.S. SAINT GERMAIN LEMBRON

(remis du 09 novembre 2019).

REGIONAL 3 – Poule C :

* YTRAC FOOT (2) / MOZAC U.S.

(remis du 27 octobre 2019).

REGIONAL 3 – Poule J :

* RHONE CRUSSOL 07 / CHAMBON FEUGEROLLES ALGERIENS

(remis du 17 novembre 2019).

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance